

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2015

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Pascal PELINSKI, David CARABIN, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations : Pascal PELINSKI à Marie-José AMAH
David CARABIN à Bertrand KLING
Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine LIVOLSI
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Corinne MARCHAL-TARNUS

Date convocation : 30 janvier 2015

N° 2015-006

Objet : Adhésion au service de médecine professionnelle

Rubrique : 4.1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

La prévention est une obligation réglementaire. Le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 dispose que « les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

Il appartient donc au Maire d'organiser les visites auprès de la médecine professionnelle et préventive, et de mener une démarche effective de prévention.

Pour répondre à ces obligations, le centre de gestion propose aux collectivités qui adhèrent à la convention « prévention et santé au travail » la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire pour accompagner l'employeur dans le vaste champ de la prévention.

Le centre de gestion gère par ailleurs la commission de réforme et le comité médical pour toutes les collectivités du département, et le contrat d'assurance du risque statutaire. Ces missions en font l'interlocuteur privilégié de la médecine professionnelle et de la prévention.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de signer la convention proposée par le centre de gestion dont le terme est le 31 décembre 2017.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 21 janvier 2015,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,**

- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention prévention et santé au travail du centre de gestion de Meurthe et Moselle.



Le Maire,
Bertrand KLING